

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2106-11

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11 + 3 proc
Votants : 14

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Michel CORSINI – Fabienne GALLI- Pascale PELLETIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Eliane CALDEI-VIDAL

Objet : Décision modificative n° 1
Budget eau assainissement

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Gérard STOERKEL – Philippe ALLEGRINI

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une erreur, Monsieur le Trésorier nous demande de procéder à des écritures patrimoniales de régularisation concernant le basculement des frais d'études et d'insertion qui ont été suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Ces écritures avaient été passées au chapitre 040 en dépenses et recettes pour un montant de 7 689.85 €. Pour pouvoir régulariser, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 en dépenses et recettes pour un montant de 7 689.85 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé de monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE les transferts mentionnés sur ladite Décision modificative n° 1 annexée à la présente délibération sur le budget eau assainissement (opération d'ordre).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 24/06/2021
Qualité : Maire